

De fontaines en lavoirs  
De la Villedieu à Millaudon  
Juillet 2022

N°77

Reflets de la vie municipale à  
Ruhans



**Le mot du Maire**

*Le Conseil Municipal s'est réuni pour probablement la dernière fois avant les vacances le 24 Juin dernier.*

*Les principaux points sont développés dans ce journal. Je n'évoquerai ici que le PLUI qui a été adopté en Conseil Communautaire et, pour lequel, un dernier avis des Maires était sollicité avant la mise en enquête publique à la rentrée.*

*Deux remarques ont été émises :*

- L'une, concerne l'eau où les prévisions de consommation nous semblent sous estimées avec une base de 40 m3 par personne alors que la moyenne nationale est de 52 m3 pour les ménages et que la consommation moyenne par habitant toutes activités confondues (industrie, agriculture...) était de 88 m3 environ en 2020 sur le périmètre de la CCPR.*
- L'autre, concerne les surfaces constructibles accordées à chaque commune. La loi dite ZAN (Zéro Artificialisation Nette) impose de réduire de 50% la consommation foncière par rapport aux 10 années précédemment écoulées dans un premier temps, pour arriver à l'horizon 2050 à zéro artificialisation nette. Appliquer cette loi de façon uniforme sur tout le territoire français est une aberration. Les zones rurales ne peuvent pas se voir imposer de la même manière que les grosses agglomérations. Le principe adopté dans le PLUI d'accorder le taux de développement le plus important à Rioz et ensuite aux plus gros bourgs pénalise les petits villages. De 2001 à 2012, Ruhans a consommé 1,2 ha (0,5% des 236 ha consommés sur la CCPR) alors que Rioz en a utilisé 72,2 (38,55%) et donc demander aux petits villages de limiter plus que les gros bourgs leur développement paraît inadapté et injuste.*

Serge GIRARD

**Dans ce numéro**

Réforme des règles de publicité pour les actes des Collectivités locales.....	2
Travaux de voirie .....	2
Travaux de voirie .....	3
Point sur les dossiers de subvention.....	3
Point sur les dossiers de subvention.....	4
SIED.....	4
Questions diverses.....	4
Questions diverses.....	5



## 1/ Réforme des règles de publicité pour les actes des Collectivités locales

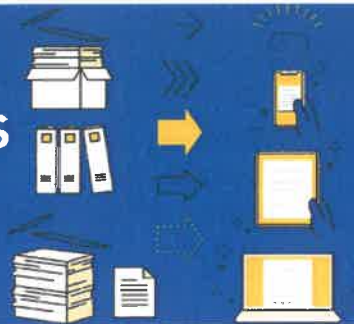
### 1/ Réforme des règles de publicité pour les actes des Collectivités locales

Une nouvelle ordonnance qui est entrée en vigueur le 01/07 fixe de nouvelles règles sur un certain nombre d'actes des Collectivités Territoriales. Le recueil des actes administratifs tenu par chaque commune est remplacé par un registre des délibérations. Le compte rendu des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par un procès verbal avec un contenu très encadré.

Enfin à partir du 1er Juillet, la publication électronique devient la règle. Ces mesures vont d'après leurs rédacteurs dans le sens de la simplification. Ce n'est pas réellement le sentiment que j'éprouve. On voit chaque jour un peu plus les problèmes que pose la dématérialisation

pour une frange importante de la population. L'ordinateur tend à devenir le seul interlocuteur de beaucoup de services à la personne. Aussi, le Conseil Municipal a délibéré pour maintenir la voie de l'affichage papier, possibilité qui reste seule offerte aux petites communes.

## Réforme de la publicité des actes des communes et des EPCI



Mais pour ceux qui le souhaitent, ces documents continueront à être mis en ligne et consultables sur le site internet de la Commune - <https://mairie-ruhans.fr> avec Mozilla Fire Fox.

## 2/ Travaux de voirie

### 2/ Travaux de voirie

- Une étude a été menée en lien avec la Région responsable des transports scolaires, le département pour la route et Ingenierie70 sur la possibilité d'implanter un arrêt de bus à Millaudon. La topographie des lieux rend difficile un arrêt sécurisé pour le bus du collège et nécessite à minima 7 000 € de travaux d'aménagement sans garantir totalement la sécurité du bus à l'arrêt.

Pour le primaire, le bus devrait faire demi tour pour repartir sur Ruhans, cette manœuvre n'est pas envisageable sans faire courir des risques trop importants aux bus lors des manœuvres. Par ailleurs, la Région facturerait pour un passage matin et soir une somme d'un peu moins de 1 000 € pour le rallongement du trajet.



- La réfection du Chemin du Château d'eau est reportée en 2023 lorsque les travaux nécessaires à l'aménagement des futures constructions seront terminés.
- Le département est en train de rectifier le virage sur la RD avant Millaudon. L'aqueduc, au bas du chemin rural, qui appartenait à la Commune a donc dû être déplacé. Le chemin rural a donc été reprofilé sur environ 80 mètres avec création d'un revers d'eau et mise en place d'un bi-couche. Coût approximatif de ces travaux 3 300 €.
- Suite aux violents orages récents, le chemin forestier situé à côté du lavoir à Millaudon a été fortement dégradé, les fortes pluies ont entraîné pas mal de gravas sur la départementale en contrebas. Il a donc été décidé de curer le fossé et de reprendre le chemin en bi-couche sur sa partie basse avec création d'un revers d'eau pour un coût d'environ 3 800 €.
- Pour résoudre les problèmes d'écoulement d'eau, un caniveau a été réalisé à Millaudon avant le pont pour amener l'eau dans la rivière et l'empêcher de rentrer dans la propriété attenante pour un coût de 2 060 €.
- De même, rue des Essarts, un bout de la route a été reprofilé et mis en bicouche pour limiter les écoulements d'eau dans la maison voisine, le coût devrait se situer aux alentours de 1 500 €.
- Les réparations localisées sont programmées sur l'ensemble des voies communales pour un montant de 3 760 €.
- Enfin, une partie de la route de la Combe d'Oiseaux (en amont et aval du chemin blanc) va être refaite pour un montant de 5 530 €.

Au total, la Commune va investir plus de 25 000 € dans les travaux de voirie cette année. Toutes les autres opérations envisagées sont reportées en 2023.

### **3/ Point sur les dossiers de subvention**

- Une demande de subvention à hauteur de 80% a été faite pour la réfection des croix au titre des crédits européens LEADER. La décision devrait intervenir en novembre.
- Terrain multisports. Deux subventions ont été demandées, l'une à l'Agence Nationale du Sport à hauteur de 50%. Le dossier a été validé le 06 Juillet par le Préfet de Région au taux d'aide de 49,92%.

## **2/ Travaux de voirie**



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*





### 3/ Point sur les dossiers de subvention

### 4/ SIED 70

### 5/ Questions diverses

L'autre à hauteur de 30% pour des fonds européens LEADER, une réponse est attendue en novembre.

Le Conseil a décidé de lancer la commande du matériel auprès de l'entreprise VDS sans attendre la réponse de LEADER pour limiter les hausses tarifaires sur les matières premières.

### 4/ SIED

La maintenance des installations électriques est faite pour l'instant par une entreprise privée. Le Syndicat d'électricité propose de mettre en place cette maintenance pour les communes, avec en plus d'autres services comme le suivi régulier des sommations, le traitement des mandes de travaux, le géoréférencement des réseaux ... Le coût est de 15 € par point lumineux, le Conseil a donc décidé de confier l'entretien du réseau électrique au SIED 70 à partir de 2023.



Par ailleurs, nous avons sollicité le SIED pour une étude sur la consommation électrique du bâtiment de la Mairie pour envisager ou non l'installation de panneaux solaires.

### 5/ Questions diverses

- Le Conseil a décidé de louer le terrain communal situé en contre-bas de l'église à M. CARVAL pour un montant annuel de 500 €. La première année sera gratuite en contrepartie de la réfection des clôtures entourant ce parc.
- Le département soutient et subventionne des projets de création d'épiceries solidaires. Ces épiceries sont tenues par des bénévoles quelques heures par mois et privilégient un approvisionnement auprès de producteurs locaux en circuit court. C'est un association qui doit porter le projet, la Commune pouvant mettre à disposition un local. Le Conseil a donné un accord de principe pour qu'une étude de faisabilité soit réalisée et présentée ensuite avant toute décision finale.
- Arrêté sécheresse. Le Préfet a placé le département en arrêté sécheresse. Il est donc interdit d'arroser entre 11 et 18 H, de laver les voitures, de remplir les piscines... Merci de bien vouloir respecter ces directives.
- Vie du village. Nous avons le regret de vous faire part du décès de M. Patrick BAILLY MAITRE survenu à l'âge de 75 ans. Patrick avait été Conseiller Municipal, nous présentons nos sincères condoléances à sa famille. Le Conseil a voté une subvention exceptionnelle aux Restaurants du Cœur conformément aux souhaits exprimés par la famille.



Eau

Dans un courrier que vous avez reçu récemment, la Présidente de la CCPR s'adresse à vous pour « rétablir certaines vérités » suite à l'article que j'avais rédigé dans notre journal communal.

Dans un premier temps, je note qu'elle salue le travail accompli par la Commune pour moderniser et sécuriser son approvisionnement en eau.

On peut effectivement regretter que plus de communes n'aient pas eu cette démarche face à l'enjeu majeur que constitue la ressource en eau. On peut donc légitimement s'interroger pour certains s'il s'agit d'un manque de volonté ou d'une « tactique » d'attente pour faire financer les travaux nécessaires par la CCPR. Il y a donc bien là un problème d'équité de traitement entre les 33 communes et la Présidente de la CCPR le reconnaît implicitement. Avec le système mis en place des communes comme la nôtre financent leurs propres investissements et doivent également participer au financement des travaux des autres communes.

Cette situation entraîne des réactions dans d'autres communes dans la même situation. La commune de Neuville-les-Cromary a délibéré pour reprendre la compétence eau, assainissement, mais cela a été rejeté par le Conseil Communautaire. A mes yeux, ce n'est pas la bonne solution. L'échelon intercommunal est le seul à pouvoir assurer une sécurisation de l'approvisionnement en eau pour nos 33 communes, la solidarité intercommunale doit être la règle, mais je constate hélas que certaines communes ne jouent pas le jeu et que le système de tarification actuel est inéquitable et incompréhensible pour beaucoup d'habitants qui s'interrogent sur la cohérence d'augmenter les tarifs puis de les baisser. Seule une uniformisation tarifaire rapide au niveau des 33 communes permettra de rétablir l'équité et une véritable solidarité.

Enfin, comme la Présidente semble dans ses déclarations « très attachée » à la vérité, j'apporterai pour conclure deux précisions. Tout d'abord, elle met en avance l'excédent de 80 000 € versé par la Commune de Rioz, il est dommage qu'elle n'ait pas indiqué le montant des travaux engagés fin 2018 et financés en 2019 par la CCPR qui est très largement supérieur à cet excédent.

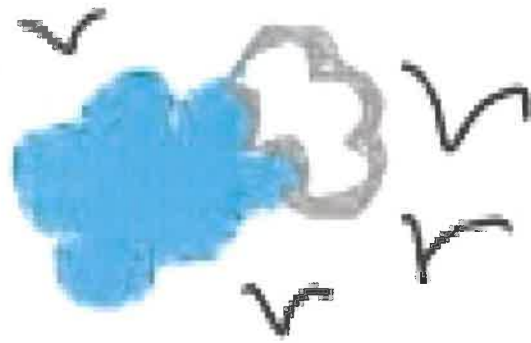
Elle affirme par ailleurs que la pratique de verser une subvention du budget général de la commune au budget de l'eau, comme nous le pratiquons pour ne pas faire supporter aux habitants une hausse tarifaire trop importante est interdite pour les intercommunalités. J'invite donc la Présidente à mieux s'informer avant d'affirmer des choses inexactes. La loi dite 3 DS du 21 février 2022 dans son article 30 modifie l'article L 2224-2 du CGT et autorise dorénavant tous les EPCI compétents en matière d'eau et assainissement à financer via un transfert du budget général des investissements qui en raison de l'importance, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Je tenais donc à vous apporter ces éléments factuels qui ne prêtent pas à de fausses interprétations.



## 5/ Questions diverses





Bonnes  
Vacances!

